

Social

Ce qui peut et doit changer

On peut le faire!

Dans le social, la situation devient insupportable. Tout doit changer. Par notre action, notre réflexion, notre prise de parole, on a les moyens de le faire. C'est nous seul·e·s qui, par notre travail, faisons marcher les institutions, assurons les prestations, nous occupons des bénéficiaires mais nous avons aussi, par notre force collective, la capacité de faire bouger les choses.

Qui paie commande

Dans le secteur social subventionné, nous assurons des missions de service public. Et le vrai maître, l'Etat subventionneur, mène une politique d'austérité et multiplie les mesures pour les plus riches. Le service public souffre d'un manque permanent et croissant de moyens humains avec des dotations insuffisantes pour le travail à fournir. C'est l'Etat subventionneur



qui génère des conditions de travail dégradées, des salaires trop bas, des dotations insuffisantes pour réaliser un travail de qualité et assurer le respect des bénéficiaires. Par notre travail au service de la population, avec l'accompagnement des plus vulnérables, nous faisons partie du service public et nous devons avoir un salaire égal aux fonctionnaires de l'Etat vaudois. Nous sommes LE service public et nous devons être traité comme tel!

En matière d'indexation pour le parapublic, santé ou social, le 1,4% imposé par le Conseil d'Etat et répercuté par les directions d'institutions, est insuffisant, constitue une baisse des salaires réels, et est donc inacceptable.

L'Etat se désresponsabilise de son rôle et de ses devoirs en se cachant derrière le statut soi-disant indépendant des institutions et de leurs directions. C'est un véritable désengagement de sa part. Et cela doit cesser. L'Etat dirige, oriente, commande et subventionne toute l'activité mais prétend ne pas être notre employeur. Comment cela serait-il possible?

Les directions et les associations d'employeurs-euses comme l'AVOP sont présentées comme les seuls partenaires sociaux des salarié·e·s de notre secteur. C'est un faux-semblant. Nous voulons que les négociations intègrent l'Etat qui décide effectivement et a la haute main sur les ressources publiques.

Nos conditions de travail se dégradent et impactent, en même temps et dans la même proportion, nos possibilités de répondre aux besoins et attentes des bénéficiaires; nous devenons chaque jour davantage des accompagnateurs de personnes marginalisées et non incluses dans cette société.

Peu importe le poste et le cahier des charges, travailler dans le domaine social est une vocation, un engagement personnel et les

moyens manquent. C'est insupportable! Pour tenir nos cahiers des charges et engagements au service de la population, nous devons lutter pour améliorer nos conditions de travail. Tout acteur du domaine social doit pouvoir faire son métier! Et pour y arriver, seule la lutte collective peut l'imposer! Nous avons une responsabilité: lutter pour nous-mêmes et pour nos bénéficiaires. L'Etat s'en moque, nous pas! Nous devons le faire plier grâce au rapport de force!

Dans le social trop de choses vont mal et nous allons les changer. Les départs, les démissions, le problème désormais lancinant des absences, tout cela doit être pris en compte effectivement.

Le travail dans les conditions actuelles nous consume, attaque nos corps et nos subjectivités, nous atteint gravement. Un temps de travail à 100% c'est trop long et trop lourd, les salaires sont trop bas et carrément insuffisants si on doit accepter un temps partiel. Cette situation est insupportable. Les directions le savent très bien, elles qui expliquent qu'un 80% est le taux d'activité auquel il faudrait tendre mais qui refusent d'augmenter les salaires pour qu'une telle réduction du temps de travail devienne possible.

Notre position est claire: Moins de travail, plus de salaire et plus de moyens pour les bénéficiaires! Maintenant, tout de suite, c'est URGENT! Nous ne laisserons pas l'Etat et les institutions brader et détruire nos métiers!

Il ne peut s'agir d'améliorer les conditions salariales d'un collectif ou d'un autre pour diviser le personnel et pousser les salarié·e·s à se cannibaliser. C'est ce que veulent directions, associations d'employeurs et Etat subventionneur.

Lorsque nous revendiquons des augmentations de salaire, ce sont bien des améliorations maintenant et pour tous·tes. Pour donner une base à tout ceci, pour affirmer que pour nous il n'est pas question de diviser les éducés et de marginaliser les «pages blanches», nous avançons une revendication simple: le salaire minimum, la rémunération de base, doit être de 4500.- X 13 pour les non qualifié·e·s, de 5000.- X 13 pour les CFC. En aucun cas, les salaires pour les diplômé·e·s ES et HES, ne peuvent être inférieurs à ceux de l'Etat, autant à la base que pour le salaire-carrière.

On se syndique. On se mobilise. On se bat. On reste uni·e·s et solidaires

Pour nos salaires, nos rentes et nos prestations sociales !

Les stagiaires, les formations en emploi et les apprenti·e·s doivent être reconnu·e·s pour le travail effectivement fourni et payé·e·s en conséquence. A commencer par la revendication d'égalité de traitement pour l'indexation entre apprenti·e·s et stagiaires du secteur public-étatique et ceux·celles du parapublic. SUD a déjà porté cette revendication. Il faut la faire aboutir tous·tes ensemble.

Pleine indexation

En matière d'indexation pour le parapublic, santé ou social, le 1,4% imposé par le Conseil d'Etat et répercuté par les directions d'institutions, est insuffisant, constitue une baisse des salaires réels, et est donc inacceptable. Les salarié·e·s du secteur subventionné, ont droit au même traitement que les travailleurs·euses de l'Etat.

Ce qui sera arraché au Conseil d'Etat à l'issue de la présente négociation menée par les syndicats FSF, SSP et SUD, le personnel du parapublic doit en bénéficier également et intégralement.

Tarmédisé·e·s

Le secteur social a pour base une organisation du travail depuis longtemps maltraitante et qui menace de devenir pire encore. L'enjeu c'est une véritable «tarmédisation» de l'intervention sociale. Les subventionneurs publics veulent tout contrôler, maîtriser, commander. Ils entendent ne payer qu'à la prestation dans la version la plus resserrée et pointilleuse, donc accroître la pénibilité du travail, sa charge, la précarité, les horaires coupés, le travail à temps partiel contraint.

En même temps que cette organisation du travail qui frappe les salarié·e·s, les forces de commandement du social réduisent et péjorent les prestations, rendent de plus en plus difficile le travail avec les usagers·ères, dégradent le service public que seuls l'engagement, la professionnalité et l'inventivité des travailleurs·euses permettent de maintenir face à cette politique d'austérité structurelle, croissante, affectant toutes les dimensions du travail social.

Des droits, des libertés, du respect

Les appareils qui nous dirigent parient délibérément sur la dégradation des coopérations,

des solidarités et des savoirs collectifs. Pour eux c'est le contrôle et la hiérarchisation qui doivent primer à tout prix car c'est à cette condition qu'ils peuvent imposer leurs décisions et leur stratégie d'austérité sans limites.

Il n'y a pas de droits fondamentaux sans liberté syndicale. La liberté syndicale doit entrer dans les institutions. Nous devons gagner le droit d'avoir des délégations syndicales, imposer des protections efficaces pour les délégué·e·s syndicaux·ales et les divers représentant·e·s des travailleurs·euses.

Si nous laissons faire, nous serons chaque jour davantage asservi·e·s et déqualifié·e·s dans notre travail et dans nos cultures professionnelles. Nous serons colonisé·e·s par la multiplication des obligations de saisir et de rendre compte, avec des outils démultipliés et chaque jour plus intrusifs.

L'organisation maltraitante du travail que nous subissons est inséparable de relations de travail marquées par l'arbitraire, les menaces, l'incitation à la soumission, tout ce que nous subissons dans tant de lieux de travail. Face à cela, il faut augmenter et améliorer les droits des travailleurs·euses. Le droit d'être entendu·e, d'être accompagné·e, assisté·e et défendu·e, le droit de s'exprimer, de s'associer, la liberté de penser, de critiquer et de proposer, tout cela doit être effectivement reconnu et pratiqué sur les lieux de travail.

Dans les institutions du social subventionné, les droits à l'information, à la consultation et à la participation correspondent à des dispositions légales et obligatoires, pour les employeurs. Mais ces droits ne sont pas effectivement réalisés. Ils sont la plupart du temps contournés ou

On se syndique. On se mobilise. On se bat. On reste uni·e·s et solidaires

Pour nos salaires, nos rentes et nos prestations sociales !

ignorés. Leur application exige des confrontations dures et longues. Il en est de même quand il faut mettre le hōla à l'action de chef·fe·s tyranniques, arbitraires, systématiquement abusifs.

Pensons simplement au droit d'être accompagné·e et défendu·e. Combien de fois les hiérarchies l'ignorent-elles, omettant d'informer des travailleurs·euses concerné·e·s de cette protection décisive? Rappelons encore ces réunions pour recadrer, discipliniser et sanctionner dont le sujet et l'identité des hiérarches présents ne sont jamais communiqués aux salarié·e·s qui se retrouvent seul·e·s, affaibli·e·s, soumis·e·s à une pression systématiquement construite?

Ajoutons à ces quelques exemples, celui des sanctions et des avertissements pour lesquels beaucoup d'employeurs et une large partie des chefferies agissent dans un parfait arbitraire, instruisant délibérément à charge, alléguant sans preuve, manipulant. Cela aussi doit changer.

Il n'y a pas de droits fondamentaux sans liberté syndicale. La liberté syndicale doit entrer dans les institutions. Nous devons gagner le droit d'avoir des délégations syndicales, imposer des protections efficaces pour les délégué·e·s syndicaux·ales et les divers représentant·e·s des travailleurs·euses.

Améliorer et consolider la CCT

Dénoncer est toujours utile mais pas suffisant. Les situations dénoncées et les revendications avancées doivent être rassemblées et fédérées en une plate-forme unitaire pour porter des modifications décisives à l'actuelle CCT qui est le document qui cadre nos conditions de travail, nos salaires et nos statuts ainsi que nos droits individuels et collectifs.

La lutte pour une CCT améliorée, c'est bien le noyau central de nos exigences et de notre volonté de changement.

À l'action, faisons changer les choses!

Demande d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez à SUD, Place Chauderon 5, 1003 Lausanne ou remplissez le formulaire en ligne sur www.sud-vd.ch/adhesion (accès via le qr code)

Je, soussigné(e), désire adhérer à la Fédération syndicale SUD

Madame Monsieur (souligner ce qui convient)

NOM :

PRENOM :

Profession :

Lieu de travail:

ADRESSE EXACTE

Rue, numéro :

N° postal : Domicile :

E-mail : Tél.

LIEU ET DATE SIGNATURE



(Cotisation annuelle: minimum Fr. 120.- par année)